



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 13 MARS 2026

### Délibération n° 036-03-26 | FI

Code ACTES : 7.1.2.

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2026 - PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du vendredi 6 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le vendredi 13 mars 2026 à partir de 18h00 à SAINTE-HELENE (Salle du Conseil).

Après appel des conseillers,

#### **Etaient présents :**

**Avensan :** Laurent PASCUAL, Patrick NURBEL ; **Brach :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER ; **Castelnau-de-Médoc :** Eric ARRIGONI, Françoise TRESMONTAN, Jacques GOUIN, Jean-Pierre ARMAGNAC ; **Le Porge :** Sophie BRANA, Philippe PAQUIS, Anne-Sophie ORLIANGES ; **Le Temple :** Karine NOUETTE-GAULAIN, Jean-Jacques MAURIN ; **Listrac-Médoc :** Aurélie TEIXEIRA, Sandra LE GRAND, André LEMOUNEAU ; **Moulis-en-Médoc :** Christian LAGARDE, Windy BATAILLEY, Pascal Abel BODIN ; **Sainte-Hélène :** Lionel MONTILLAUD, Sylvie JALARIN, Gérard HURTEAU ; **Salaunes :** Damien HOAREAU, Florence DUMONT ; **Saumos :** Didier CHAUTARD.

#### **Excusés ayant donnés procuration :**

Fabrice RICHARD à Anne-Sophie ORLIANGES ; Pascal MOREL à Sandra LE GRAND ; Martial ZANINETTI à Didier PHOENIX ;

#### **Excusés / Absents :**

Stéphane LECLAIR, Gaëlle POURTIER, Nathalie LACOUR-BROUSSARD, Nathalie BEGAIN.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants présents ou représentés, est de **27** élus, puis de **28** élus à partir de la délibération n°25, suite à l'arrivée de Madame Karine NOUETTE-GAULAIN. Pour la délibération n°20 à 24 relatives au Compte Financier Unique 2025, Monsieur Christian LAGARDE, Président, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, portant le nombre de votants à 26 élus présents ou représentés.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi au sein du Conseil. M Lionel MONTILLAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président soumet au conseil communautaire le rapport suivant :

## Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-10-4 et L.5217-10-5 relatifs à la préparation, au vote et à l'exécution du budget des établissements publics de coopération intercommunale ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU la loi de finances pour 2026 publiée au Journal officiel du 20 février 2026 ;

VU la délibération n°78-09-22 en date du 6 septembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes la Médullienne ;

VU la délibération n°25-03-26 en date du 13 mars 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget PRINCIPAL ;

VU la délibération n°13-02-26 en date du 26 février 2026 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 ;

CONSIDÉRANT que le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2026 a été élaboré en tenant compte des orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires ;

CONSIDÉRANT les travaux préparatoires menés par les commissions thématiques et la Commission Finances élargie au Bureau communautaire le 9 février 2026 ;

CONSIDÉRANT que les maquettes budgétaires ont été transmises aux conseillers communautaires le 2 mars 2026, conformément aux délais légaux ;

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

Article 1 : **D'ADOPTER** le Budget Primitif Principal 2026 de la Communauté de Communes la Médullienne qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : ..... 13 473 604,00 €
- Section d'investissement : ..... 6 068 406,00 €

Article 2 : **D'APPROUVER** la répartition des crédits par chapitre telle que présentée dans les tableaux ci-dessous :

## Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2026
011 : charges à caractère général	3 577 792.38 €
012 : Charges de personnel	1 526 436.00 €
014 : Atténuation des produits	2 061 648.00 €
65 : charges de gestion courante	732 231.00 €
66 : charges financières	9 168.00 €
67 : charges exceptionnelles	0.00 €
68 : dotations aux provisions	302.00 €
023 : virement à la section d'investissement	5 281 178.62 €
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	284 848 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 473 604.00 €</b>

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2026
R002 : Excédent antérieur reporté	4 410 484.21 €
70 : produits des services	336 780.00 €
73 : Impôts et taxes	2 826 059.00 €
731 : Fiscalité locale	3 883 600.00 €
74 : dotations et participations	1 802 522.00 €
75 : Autres produits de gestion courante	32 760.79 €
77 : Produits exceptionnels	0.00 €
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	181 398.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 473 604.00 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	Budget primitif 2026
D001 : Solde d'exécution négatif		156 358.00 €	156 358.00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées		24 667.00 €	24 667.00 €
20 : Immobilisations incorporelles	3 580.00 €	278 126.00 €	281 706.00 €
204 : Subventions d'équipement versées	249 696.71 €	274 671.28 €	524 367.99 €
21 : Immobilisations corporelles	3 231.60 €	734 317.40 €	737549.00 €
23 : Immobilisations en cours		3 889 787.00 €	3 889 787.00 €
27 : Autres immobilisations financières		272 573.01 €	272 573.01 €
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections		181 398.00 €	181 398.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>256 508.31 €</b>	<b>5 811 897.69 €</b>	<b>6 068 406 €</b>

Recettes d'investissement	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	Budget primitif 2026
10 : Dotations, fonds divers et réserves	7 426.38 €	0.00 €	7 426.38 €
13 : Subventions d'investissement	494 953.00 €	494 953.00 €	494 953.00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées		0.00 €	0.00 €
021 : virement de section de fonctionnement		5 281 178.62 €	5 281 178.62 €
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections		284 848.00 €	284 848.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>502 379.38 €</b>	<b>5 566 026.62 €</b>	<b>6 068 406 €</b>

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à exécuter ce budget et à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits à chaque chapitre ;

Article 4 : **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette délibération au représentant de l'État et au Comptable Public assignataire de la Communauté de Communes la Médullienne.

La présente proposition, mise aux voix, est adoptée.

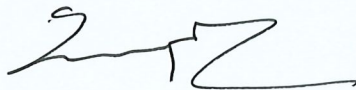
Nombre de membres en exercice	32
Nombre de membres présents	25
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	28
<i>dont procurations</i>	3
contre	0
<i>dont procurations</i>	0
abstention	0
<i>dont procurations</i>	0
n'ayant pas pris part au vote	0
unanimité	X

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

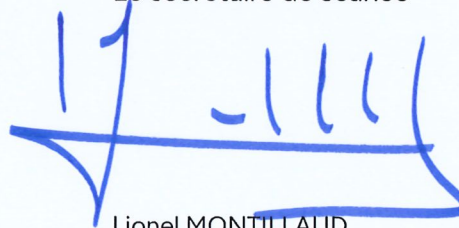
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Christian LAGARDE

Le secrétaire de séance



Lionel MONTILLAUD